

DÉPARTEMENT
du DOUBS

ARRONDISSEMENT
de BESANCON

CANTON
de BAUME-LES-DAMES

Commune d'AUTECHAUX (25110)

Envoyé en préfecture le 09/11/2022

Reçu en préfecture le 09/11/2022

Affiché le

ID : 025-212500326-20221103-38-DE



E X T R A I T

du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du Jeudi 3 novembre 2022

OBJET :

Délibération n° 38 /2022

Aide solidarité

L'an deux mille vingt-deux, le trois novembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune d'AUTECHAUX, s'est réuni, au lieu habituel de ses séances après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jean-Yves BRUNELLA, Maire.

NOTA - Le Maire certifie :
Que la convocation du Conseil
avait été faite le 31 octobre 2022
Et que le nombre des membres en
exercice est de 11
Exécution des articles L2121-10,
L2121-17, L2121-25 du Code
Général des Collectivités
Territoriales des Communes.

Etaient présents : Jean-Yves BRUNELLA, Cyril BLANCHOT, Claude GARNERET, Jacqueline JEANNENOT, Hervé JEANNENOT, Annie ANDRE, Jean-Claude RONDOT, Jean-Luc DORNIER, Olivier SOREZ, Sophie LEPARLIER

Absent(s) / Excusé(s) : Séverine VOIDEY

Il a été procédé conformément à l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil.

Secrétaire de Séance : Sophie LEPARLIER

Monsieur le Maire a déclaré la séance ouverte.

L'exposé du Maire entendu, le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide d'attribuer la somme de 750 € pour l'achat de fioul domestique au profit de la famille [REDACTED] domiciliée à Autechaux. La facture de fioul domestique sera réglée directement au fournisseur.

Les membres du Conseil Municipal autorisent le Maire à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre.

Voix POUR : 10

Voix CONTRE : 0

Abstention : 0

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

**Le Maire,
Jean-Yves BRUNELLA**

